

**CPE** ● ● ●  
Conseil Permanent des Écrivains

**Sne** | Syndicat  
national  
de l'édition

**SLF**  
Syndicat de la Librairie Française

**SDLC**  
Syndicat des Distributeurs  
de Loisirs Culturels

**ADBG**  
Association des Directrices et directeurs  
des Bibliothèques municipales  
et Groupements intercommunaux  
des Villes de France

**ABF**  
Association  
des Bibliothécaires  
de France

**ABD**  
ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES  
DÉPARTEMENTAUX

**Fill** | FÉDÉRATION  
INTERRÉGIONALE  
DU LIVRE  
ET DE LA LECTURE

**FNA  
DAC** | FÉDÉRATION NATIONALE  
DES ASSOCIATIONS DE DIRECTIONS  
DES AFFAIRES CULTURELLES  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**sofia** 

**ATLAS**  
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION  
DE LA TRADUCTION LITTÉRAIRE

A Paris, le 15 janvier 2020

Monsieur Franck RIESTER  
Ministre de la Culture  
3, rue de Valois  
75001 Paris

Monsieur le Ministre,

Les organisations professionnelles signataires de ce courrier et l'ensemble des acteurs du secteur du livre et de la lecture qu'elles représentent tiennent à vous faire part de leur inquiétude au sujet d'un projet de réorganisation envisagé au sein de l'administration centrale du Ministère de la Culture, qui pourrait conduire à démanteler l'actuelle unité administrative en charge des politiques relatives aux secteurs de l'économie du livre et des bibliothèques, pour en disperser les missions au sein de différentes entités de votre Ministère.

Le Ministère de la Culture peut s'enorgueillir d'être parvenu à accompagner, depuis la création de la Direction du Livre et de la Lecture en 1975, une filière économique et culturelle réunissant l'ensemble des acteurs du livre et de la lecture (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, organisateurs de manifestations littéraires, institutions patrimoniales du secteur du livre, associations œuvrant en faveur du développement de la lecture...). La vitalité économique et le dynamisme culturel de ce secteur tiennent largement à la cohérence des politiques publiques mises en œuvre au sein d'une entité administrative unique ainsi capable d'appréhender la complexité de la chaîne du livre dans son ensemble et de maintenir les équilibres entre les différents acteurs qui la composent.

Envisager un éclatement des missions relevant du périmètre du Service du livre et de la lecture et la dispersion des compétences relatives au suivi des acteurs de cette filière entre différentes entités administratives investies de fonctions transversales reviendrait non seulement à ignorer la cohérence et l'unité de la politique française du livre et de la lecture menée depuis un demi-siècle, mais également à mettre en péril les fragiles équilibres de notre secteur.

.../...

Le secteur du livre et de la lecture, qui emploie et fait travailler plus de 100.000 personnes en France, qui réalise un chiffre d'affaires de 6,4 milliards d'euros<sup>1</sup> et garantit un accès au livre à 87 % des français à travers le réseau des bibliothèques publiques<sup>2</sup>, ne peut admettre d'être considéré comme la variable d'ajustement d'une réforme administrative qui ignorerait la complexe réalité d'un secteur culturel dont le Ministère de la Culture a la responsabilité de maintenir l'unité.

À l'heure où le Président de la République rappelle régulièrement l'importance accordée au livre et à la lecture dans notre pays, ainsi que la place qu'il souhaite leur voir occuper au sein de la politique mise en œuvre par le Gouvernement, et où le « Plan Bibliothèques » rencontre l'adhésion des collectivités locales, il paraîtrait inconcevable qu'un tel scénario de démantèlement de la politique du livre et de la lecture puisse être envisagé.

Les organisations signataires de ce courrier vous demandent solennellement de bien vouloir les rassurer quant au fait qu'un tel scénario n'est pas sérieusement à l'étude. Elles tiennent par ailleurs à vous faire part de leur souhait d'être consultées dans l'hypothèse où le projet de réforme envisagé induirait une quelconque modification touchant à l'organisation de la politique du livre et de la lecture et à la nature des relations qu'entretiennent les acteurs de la chaîne du livre avec le Ministère de la Culture. Si tel devait être le cas, nous souhaiterions vous rencontrer avant qu'une décision ne soit prise, pour évoquer ce sujet.

Certains de l'attention que vous saurez porter à notre démarche collective, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Conseil permanent des écrivains (CPE)

Syndicat national de l'édition (SNE)

Syndicat de la librairie française (SLF)

Syndicat des distributeurs de loisirs culturels (SDLC)

Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (SOFIA)

Association pour la promotion de la traduction littéraire (ATLAS)

Association des bibliothécaires de France (ABF)

Association des bibliothécaires départementaux (ABD)

Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France (ADBGV)

Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL)

Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles des collectivités territoriales (FNADAC)

---

<sup>1</sup> France Créative / EY, 3<sup>e</sup> *Panorama des industries culturelles et créatives en France*, novembre 2019.

<sup>2</sup> Ministère de la Culture, *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016*.